

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014

### I – ACQUISITION DE TERRAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1 169, 1 171 et 1 173, d'une superficie totale de 2 ha 45 a 46 ca, sises « la Lande du Chaton » appartenant à Monsieur Joël HAUVIEUX, au prix de 5 500 euros,
- autorise monsieur le maire à signer tous documents et acte notarié afférents à cette opération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2015,
- prend note que le propriétaire conserve le droit d'abattre à hauteur de 25 % les bois existants.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Cardinal pour une estimation de sa propriété sise rue des Tulipes par le service France Domaines.

Plusieurs promoteurs et bailleurs sociaux sont intéressés par ces terrains.

### II – INVESTISSEMENTS 2015

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits mentionnés ci-dessous et ce, avant le vote du budget primitif 2015 :

#### Compte 2111 :

Acquisition de terrains boisés : 5 500 €

#### Compte 2152 :

sécurité de la rue des Bouleaux/rue de la Pie

- acquisition de panneaux de signalisation : 1 313,83 €
- traçage de la signalisation horizontale : 2 043,44 €

acquisition de panneaux de signalisation de limitation de vitesse au hameau de la Maugerie : 582,49 €

#### Compte 2188 :

acquisition d'un lave-linge au groupe scolaire : 873 €

Un débat s'engage sur le fonctionnement du restaurant scolaire.

Une commission « restauration scolaire » est constituée, elle comprend Mmes Berthe, Suhard et MM. Brière et Fouchard.

### III – PERSONNEL

Le conseil municipal procède aux avancements de grades suivants :

#### Au 1<sup>er</sup> avril :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à 33 heures de travail hebdomadaire avec suppression concomitante d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe avec suppression concomitante d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

#### Au 1<sup>er</sup> juin 2015 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures de travail hebdomadaire avec suppression concomitante d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

#### Au 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe avec suppression concomitante d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **IV – MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Mans Métropole a pris une délibération le 20 novembre dernier pour demander la modification des statuts du SMAEP (syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle).

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- *Considérant que l'acceptation éventuelle de la proposition de le Mans Métropole reviendrait à donner la majorité absolue (55,7 % des voix) du syndicat de 28 membres à un seul d'entre eux,*
- *Considérant le mode de représentation prévu par l'article L5212-7 du CGCT : « chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués » (néanmoins la jurisprudence a admis avec accord des différents conseils que le syndicat peut choisir une représentation adaptée aux circonstances locales),*
- *Considérant que la représentation actuelle de le Mans Métropole au sein du SMAEP attribue 40 % des voix,*
- *Considérant que, sur les bases des propositions de le Mans Métropole visant à une meilleure représentation démographique, l'application d'une stricte règle proportionnelle (1 voix jusqu'à 99 usagers puis ensuite 2 voix par tranche de 2 000) conduirait à une représentation de le Mans Métropole de 26 voix sur 72 soit 36 % et est donc moins favorable,*
- *Considérant que l'acceptation éventuelle de la proposition de le Mans Métropole entraînerait l'établissement dans une situation de conflit d'intérêt au sens de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. En effet, le Mans Métropole administrerait un syndicat dont il serait le fournisseur d'eau (2M€ annuels) et le prestataire de service,*
- *Considérant que la demande de le Mans Métropole, outre le risque juridique de recours qu'elle entraînerait, est en fait un moyen de pression pour obtenir sa sortie du SMAEP dans le cadre des négociations évoquées ci-dessus qui se tiennent en parallèle de cette demande,*

**se prononce contre la modification des statuts du SMAEP proposés par le Mans Métropole.**

#### **V – AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur FROGER informe a rencontré le maire de Saint Pavace et a échangé sur le coût pour sa commune de l'accès au haut débit internet : 150 000 €
- Une rencontre avec les représentants des parents d'élèves est programmée le samedi 7 mars prochain pour évoquer le parking du groupe scolaire. Plusieurs véhicules se sont enlisés ces derniers jours.
- Mmes GOETHAL et PRADO assureront les entrées lors de la prochaine séance de cinéma le 5 mars prochain.
- Un devis est demandé pour le remplacement de 14 à 25 lampadaires au rond-point et rue des Pervenches.
- Suite à la commission cimetière, monsieur FROGER présente le projet d'aménagement du jardin du souvenir et d'un columbarium.
- Les travaux d'aménagement du square des glycines seront inaugurés le 3 avril prochain en présence des élèves du lycée A. Provots.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que le comité de Jumelage du canton d'Ecommoy organise un voyage à STUHR du 25 au 27 septembre 2015.
- La prochaine commission « communication » aura lieu le 10 avril prochain à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

La secrétaire de séance,  
Véronique CORMIER

Le maire,  
Bernard LAIR